Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260701-2026_07_01_03-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

Date de Publication :

6 juillet 2026

L'an deux mil vingt six
le premier juillet à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, GUICHARD Fabienne (arrivée à 20 h), MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, GABORIEAU Cédric, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.

Absents excusés : CLEMENT Philippe (pouvoir à HAQUIN Mikaël), PERTUISEL Stéphane (pouvoir à DESPRÉS Marie-Jeanne), SOUBIRAN Vincent (pouvoir à COUGET Jonathan)

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/07/01/03 : Réfection des sols des jeux extérieurs de la cour de l'école / travaux divers

Madame Fabienne GUICHARD informe l'assemblée que les bordures ainsi que les revêtements amortissants (copeaux de bois et dalles) des aires de jeux extérieures de l'école doivent être remplacés en raison de leur usure, afin de garantir la sécurité des enfants et d'améliorer les conditions d'hygiène.

Il est proposé de réhabiliter ces espaces en remplaçant les copeaux par un revêtement de sol amortissant en EPDM (élastomère synthétique), plus durable et plus adapté. Les copeaux constituent en effet un environnement propice aux déjections animales, ce qui pose des problèmes d'hygiène. Dans le même objectif, il a également été décidé de supprimer le bac à sable.

Un devis d'un montant de 10 700,00 € HT, établi par l'entreprise Imagin'Aires de Ploërmel, est présenté à l'assemblée, accompagné de simulations photographiques du projet. Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable de principe à la réhabilitation des aires de jeux. Madame GUICHARD sollicitera toutefois d'autres entreprises afin de disposer de devis comparatifs avant toute décision définitive.

Par ailleurs, Madame GUICHARD présente les propositions formulées par la commission chargée d'étudier le renouvellement des décorations de Noël. Plusieurs devis et mises en situation sont soumis à l'assemblée. Après délibération, celle-ci émet un avis favorable à l'acquisition de nouvelles décorations et retient le devis de l'entreprise LEBLANC Illuminations, d'un montant de 4 178,64 € HT.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Mickaël HAQUIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.